

عن حنظلة بن قيس قال: سألت رافع بن خديج عن كراء الأرض بالذهب والورق؟ فقال: لا بأس به، إنما كان الناس يؤاجرون على عهد رسول الله صلى الله عليه وسلم بما على المآذيان، وأَقْبَالَ الجَدَاوِلِ، وأشياء من الزرع؛ فيهلك هذا، ويسلم هذا، ولم يكن للناس كراء إلا هذا؛ ولذلك زجر عنه، فأما شيء معلوم مضمون؛ فلا بأس.



Hanzalah ibn Qays a dit : « J'ai interrogé Râfi' ibn Khadîj (qu'Allah l'agrée) à propos du fait de louer une terre en échange d'or et d'argent. Il me répondit : « Il n'y a aucun



mal à cela ! En effet, à l'époque du Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut), les gens louaient en échange de ce qui pousse près des ruisseaux, vers le haut des ruisseaux et certaines parties du champ. Or, il arrivait qu'une partie soit stérile tandis que l'autre était productive et, vu que les gens ne pratiquaient que cette façon de louer, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a interdit cette pratique. Toutefois, s'il s'agit de quelque chose de connu et de sûr, alors il n'y a pas de mal. »

Rapporté par Muslim
Jugement : Authentique